

Consignes pour le dépôt des propositions : XXV^e Congrès mondial de gynécologie et d'obstétrique FIGO

5 - 9 octobre 2025, Centre des Congrès International de Cape Town, Afrique du Sud

Dates importantes

- Ouverture du dépôt des propositions : mercredi 18 septembre 2024
- Date limite du dépôt des propositions : vendredi 1^{er} novembre 2024*
- Période d'examen et de sélection : novembre - décembre 2024
- Notifications aux intervenants : janvier 2025

**Remarque Les propositions reçues au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.*

Exigences techniques

Votre proposition dans le cadre du programme scientifique doit être soumise uniquement via [le portail de dépôt en ligne](#) FIGO Cape Town 2025*.

Le portail de dépôt en ligne est optimisé pour Chrome 16 ou version ultérieure, Internet Explorer 8.0 ou version ultérieure et Mozilla Firefox 5.0 ou version ultérieure. Les cookies et JavaScript doivent être activés.

**Remarque Les propositions reçues par e-mail ou voie postale ne seront pas prises en compte.*

Types de proposition

Du 18 septembre au 1^{er} novembre 2024, le Comité du programme scientifique invite à soumettre des propositions en anglais, français ou espagnol via le portail en ligne pour les types de proposition suivants :

1. Résumés

- Les résumés acceptés seront présentés lors du Congrès sous forme de présentation orale de 7 minutes, suivie de 2 minutes de questions du public ou d'une affiche électronique d'une page au format PDF 16:9.
- Les résumés acceptés, qui compteront 250 mots maximum, de communications scientifiques complètes seront publiés en supplément au XXV^e Congrès mondial FIGO de gynécologie et d'obstétrique dans l'International Journal of Gynecology and Obstetrics (IJGO).
- Le Comité du programme scientifique procédera à la sélection des résumés qui se démarquent, dont les auteurs seront invités à soumettre l'article complet à l'IJGO.
- Le formulaire de soumission de résumé en ligne est divisé en sections :

- **Titre** : le titre doit définir clairement le contenu de l'article. Le titre ne doit pas être suivi d'un point. Pour les essais cliniques, le titre doit inclure la mention « essai contrôlé randomisé » ou « essai clinique ».
 - **Objectif** : Explication concise des motivations de l'étude.
 - **Méthodes** : Lieu, nombre et type de sujets humains, espèces non humaines ou matériaux étudiés. Conception de l'étude et type d'intervention. Principaux examens ou tests et types d'analyses statistiques effectués, le cas échéant.
 - **Résultats** : Les principales conclusions et résultats doivent être rapportés, appuyés par une analyse statistique si nécessaire.
 - **Conclusion** : Conclusion principale de l'étude et signification des résultats. Manière dont ces résultats pourraient affecter la prise en charge des patients ou les connaissances sur leur maladie.
- Relisez attentivement votre résumé avant de le soumettre afin de garantir son exactitude ainsi que l'absence de fautes d'orthographe, grammaticales et d'erreurs scientifiques. Les corrections ne seront pas acceptées après la date limite de dépôt des propositions. Les résumés acceptés seront publiés dans le supplément de l'IJGO tels qu'ils ont été soumis. Ni FIGO ni IJGO ne sont responsables des erreurs dans la publication des résumés.
 - Utilisez les abréviations standard appropriées. Toute autre abréviation doit être définie entre parenthèses après sa première occurrence. Les abréviations doivent suivre les normes MEDLINE.
 - Les résumés indiquant simplement que les résultats seront présentés ou discutés au congrès seront rejetés.
 - L'utilisation de tableaux, d'images, ou de notes de bas de page n'est pas autorisée dans le résumé.
 - N'incluez pas de mots-clés dans le corps de votre résumé. Les mots-clés inclus dans les résumés acceptés seront supprimés avant publication dans l'IJGO.
 - **Auteurs** : Tous les noms des auteurs doivent être inclus par ordre d'apparition dans la publication. Le nom de l'auteur assurant la présentation sera marqué d'un astérisque ou en caractères gras. Il est essentiel de vérifier l'orthographe correcte des noms de tous les auteurs : aucune modification ne sera possible après la date limite de dépôt des propositions. FIGO encourage vivement l'implication d'au moins un co-auteur local dans les études de recherche primaire menées dans des [pays à revenu faible/moyen](#).
 - **Affiliations** : Veuillez ne mentionner qu'une seule affiliation principale. Les noms des départements relevant d'une même affiliation seront regroupés en une seule entrée. Les affiliations incluront le département, l'institution, la ville et le pays uniquement.
 - **Consentement à la publication** : Si le résumé contient des détails sur des participants individuels (par exemple, un rapport de cas), un consentement éclairé écrit pour la publication doit être obtenu de ces participants, et une déclaration en ce sens doit apparaître à la fin du résumé. Si le patient est décédé, le consentement doit être obtenu auprès de son plus proche parent, et si le patient a moins de 16 ans, il doit être obtenu auprès des parents ou tuteurs.
 - **Conflit d'intérêts** : Tous les auteurs de propositions doivent divulguer, au nom de tous les auteurs et co-auteurs, tout conflit d'intérêts dans leur dépôt de proposition en ligne. Le comité scientifique sera sinon autorisé, à son entière discrétion, à rejeter leur proposition. Tous les présentateurs devront déclarer tout conflit d'intérêts potentiel sur leurs diapositives ou affiches. Toutes les divulgations seront publiées avec le résumé.
 - **Essais cliniques** : Si votre résumé fait état d'un essai clinique, vous devez fournir les éléments suivants :
 - Immatriculation prospective dans un [registre public d'essais](#) (le registre doit clairement indiquer que l'essai a été enregistré avant ou au moment de l'inscription du premier patient).
 - URL de l'immatriculation (doit renvoyer directement à l'immatriculation individuelle de l'étude dans le registre des essais, et **non** à la page d'accueil du registre).
 - Dates complètes de l'étude (jour, mois et année) dans la section « Méthodes », qui doivent correspondre à celles déclarées dans le registre.
 - Critères d'inclusion/exclusion, qui doivent correspondre à ceux indiqués dans le registre.

- Nombre de participants à l'étude, qui doit correspondre à celui déclaré dans le registre.
- Déclaration d'approbation par un comité d'éthique institutionnel.
- Nom du comité d'éthique qui a validé la proposition.
- Le Comité du programme scientifique ou les éditeurs de l'IJGO peuvent demander aux auteurs de partager les données brutes anonymisées de leur étude, que ce soit pour examen lors du processus d'examen par le comité de lecture, ou en cas de questions après la publication concernant l'intégrité de l'étude.
- Tous les résumés seront soumis à un processus d'évaluation en simple aveugle par le Comité du programme scientifique et ses conseillers. Des notes moyennes seront calculées pour chaque proposition, et sur cette base, elles seront affectées au format présentation orale ou affiche électronique, ou elles peuvent être rejetées. Chaque résumé sera noté en fonction des critères suivants : mérite scientifique, taille adéquate de l'échantillon, analyse statistique appropriée, respect des instructions et originalité du travail.
- Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 auteurs par soumission de résumé. Un maximum d'une présentation et d'une publication de résumé sera autorisé par auteur présentateur. Seul le nom de l'auteur animant la présentation apparaîtra dans le programme final du Congrès. Tous les noms de co-auteurs seront publiés dans le supplément de l'IJGO.
- L'auteur animant la présentation doit s'être acquitté des frais d'inscription avant le 30 juin 2025 pour que son résumé accepté soit inclus dans le programme final du Congrès et publié dans le supplément de l'IJGO. L'absence de règlement dans les délais peut entraîner l'exclusion du programme et du supplément de l'IJGO. Des exceptions ne seront faites qu'en cas de circonstances exceptionnelles, à la discrétion de la FIGO, par exemple si des sanctions dans votre pays vous empêchent de vous acquitter du paiement de l'inscription avant le Congrès. Si vous rencontrez une circonstance exceptionnelle, vous devez en informer figo.abs@mci-agency.com avant le 30 juin 2025.
- Les auteurs animant la présentation des 20 meilleurs résumés provenant de pays à revenu faible ou intermédiaire, sélectionnés par le Comité du programme scientifique, bénéficieront d'une inscription gratuite au Congrès.

2. Festival du film

- Le festival du film mettra en avant des films de haute qualité d'une durée maximale de 10 minutes chacun.
- Les films peuvent aborder une variété de sujets, des procédures chirurgicales aux récits de plaidoyer, et doivent inclure une narration audio. Les films sans bande audio ou seulement avec de la musique ne seront pas pris en compte, sauf s'ils sont sous-titrés.
- Un présentateur sera désigné pour chaque film. Il sera chargé de présenter le film avant sa projection et participera à la session de questions-réponses avec le public après sa projection.
- La candidature au festival du film se fait en deux étapes :
 - **Étape 1** : Soumission d'un résumé de votre film qui sera examiné par le Comité du programme scientifique. Le formulaire en ligne est divisé en sections :
 - ♦ **Objectif** : Décrire l'objectif du film et, si nécessaire, inclure l'historique, la signification diagnostique des symptômes, l'étiologie ou la prévalence de la maladie, ou le besoin de développer de nouvelles compétences.
 - ♦ **Description** : Explication détaillée des techniques présentées ou des entretiens réalisés. Elle peut inclure les historiques de cas, les variations dans la prise en charge, le pronostic, le traitement ou des études. Les principales techniques opératoires doivent être identifiées et démontrées aussi clairement que possible.
 - ♦ **Conclusion** : Résumez les points principaux et les observations sur les développements futurs.
 - **Étape 2** : Si le Comité du programme scientifique souhaite donner suite à votre proposition de film, des directives supplémentaires vous seront envoyées et vous serez invité(e) à télécharger

le film sur notre site d'examen en ligne pour évaluation finale avant qu'il ne soit accepté pour être présenté au Congrès.

- Les films présentés lors du Congrès dans le cadre du festival du film pourront être ajoutés au Centre de connaissances en ligne de FIGO après l'événement.

***Remarque Les vidéos de plus de 10 minutes ne seront pas prises en compte.**

3. Sessions de groupe

- Les sessions de groupe durent 1 heure, y compris la séance de questions-réponses avec le public, et se présentent sous différents formats : conférences, séminaires, tables rondes ou débats.
- Chaque session de groupe doit avoir un président qui introduira la session et les intervenants, animera la discussion en direct entre les intervenants et le public, et fera quelques observations finales en guise de conclusion.
- Le comité scientifique encourage les auteurs de proposition à limiter le nombre d'intervenants dans une session de groupe à un maximum de 4, président ou modérateur compris, pour s'assurer que chaque intervenant dispose d'un temps suffisant pour sa présentation.

4. Laboratoires de simulation pratique

- Les laboratoires de simulation pratique durent 2 heures, sans compter la pause au milieu de la session.
- Les laboratoires de simulation sont des démonstrations pratiques au cours desquelles les participants ont l'occasion de participer physiquement à la session. Ils nécessitent généralement des équipements comme des modèles, des outils médicaux ou autres pour offrir une expérience d'apprentissage pratique.
- La participation à chaque laboratoire de simulation est payante et sur inscription, en plus de l'inscription générale au Congrès.
- Le nombre minimum de participants à un laboratoire de simulation est de 15 et le maximum de 50. Le nombre minimum d'inscrits doit être atteint 2 mois avant le Congrès pour que le laboratoire ait lieu.

5. Ateliers en amont du Congrès

- Les ateliers en amont du Congrès peuvent durer 3 heures (demi-journée) ou 6 heures (journée complète), hors pauses, et se dérouleront le samedi 4 octobre 2025.
- Les ateliers sont des séminaires interactifs ciblés qui permettent aux participants d'explorer un domaine d'intérêt spécifique. Ils doivent offrir de nombreuses opportunités de participation du public, y compris des quiz, des petits groupes de discussion avec présentation, et des exercices similaires pour encourager les interactions.
- La participation à chaque atelier de simulation est payante et sur inscription, en plus de l'inscription générale au Congrès.
- Le nombre minimum de participants à un atelier est de 30 et le maximum de 100. Le nombre minimum d'inscrits doit être atteint 2 mois avant le Congrès pour que l'atelier ait lieu.

Catégories de proposition

Les auteurs ont le choix entre les 10 catégories de proposition suivantes :

- Médecine materno-fœtale
- Obstétrique clinique

- Santé et droits sexuels et reproductifs
- Médecine reproductive
- Chirurgie bénigne
- Uro-gynécologie
- Gynécologie non chirurgicale
- Cancers féminins

[Consultez notre site web](#) pour de plus amples informations sur chaque catégorie.

Conditions

Procédure de soumission et d'examen des propositions

- Les propositions envoyées peuvent être modifiées via le portail de dépôt en ligne jusqu'à la date limite de dépôt des propositions. Les corrections apportées ou demandées après cette date ne seront pas prises en compte.
- Seules les propositions enregistrées avec le statut « Proposition finale » sur le portail de dépôt en ligne seront prises en compte pour examen par le Comité du programme scientifique.
- Une fois votre proposition enregistrée avec le statut « Proposition finale », vous recevrez un email de confirmation indiquant que votre proposition a été reçue avec une copie de la proposition soumise, que vous devez conserver pour vos archives personnelles.
- Toutes les propositions feront l'objet d'un processus de révision en simple aveugle par le comité du programme scientifique et ses conseillers.
- La préférence sera accordée aux propositions proposant un format interactif et des perspectives diversifiées avec des intervenants provenant de différentes régions géographiques. Les panels unisexes sont fortement déconseillés.
- Le Comité du programme scientifique accepte les propositions de tous types en anglais, français ou espagnol. Les propositions dans d'autres langues ne seront pas prises en compte.
- L'interprétation simultanée ne peut pas être garantie. Si votre session compte plusieurs interventions ou intervenants, vous devez vous assurer qu'ils maîtrisent tous une langue commune.
- Le nombre de propositions soumises par une personne ou organisation n'est pas limité ; cependant, le Comité du programme scientifique peut limiter les organisations à une seule activité dans le programme afin de maximiser l'inclusivité et la représentation de différentes perspectives.
- Le Comité du programme scientifique peut modifier à sa discrétion le type et/ou la catégorie d'une proposition.
- Les propositions émanant de l'industrie ne seront pas prises en considération. Les intervenants de l'industrie ne sont pas autorisés à faire des présentations dans le cadre du programme scientifique.
- Ne seront pas prises en compte les propositions qui ont été présentées lors d'autres réunions internationales ou qui ont déjà été publiées, ou qui sont en cours d'examen pour publication ailleurs.
- Les propositions reçues par e-mail ou voie postale ne seront pas prises en compte.
- Les propositions reçues au-delà de la date limite pour le dépôt des propositions ne seront pas prises en compte.
- Seuls les auteurs des propositions seront informés par e-mail de l'acceptation ou du rejet de leur proposition en janvier 2025. L'e-mail indiquera l'heure et la date programmées déterminées par le Comité du programme scientifique pour les propositions acceptées, à l'exclusion des résumés acceptés, qui seront programmées en juillet 2025. Il incombe à l'auteur de la proposition d'informer les auteurs et/ou les intervenants de la décision du Comité du programme scientifique. Des instructions supplémentaires, par exemple relatives à l'inscription, la proposition de présentations et l'arrivée à l'événement en direct, seront communiquées directement aux intervenants individuels en temps voulu.

- Toute demande de retrait doit être envoyée à figo.abs@mci-agency.com avant le 30 juin 2025. L'auteur doit expliquer clairement la raison du retrait de sa proposition. La non-présentation d'une proposition acceptée peut entraîner un rejet systématique de vos propositions lors des futurs événements FIGO.

Engagements des auteurs des propositions et des intervenants

- FIGO Cape Town 2025 est un événement uniquement en présentiel. Tous les intervenants doivent être disponibles pour une présentation en personne au Centre des Congrès International de Cape Town entre le 5 et le 9 octobre 2025, et le 4 octobre 2025 s'ils participent à un atelier en amont du congrès.
- Le programme scientifique comprend généralement plus de 800 intervenants et près de 2 000 présentations de résumés. Ainsi, nous ne pouvons pas accepter de demandes spécifiques concernant les horaires.
- Tous les intervenants doivent finaliser leur inscription et leur paiement avant le 30 juin 2025 afin de confirmer leur participation et d'assurer leur accès à l'événement en direct.
- Le bon déroulement de FIGO dépend de la présence de tous les intervenants confirmés sur le site, et dans la bonne salle, avant l'heure de début programmé de leur session. Les retards et absences d'intervenants seront consignés et sont susceptibles d'entraîner une exclusion de futurs engagements de présentation lors des événements FIGO. Les exceptions ne seront acceptées qu'en cas d'urgence de dernière minute justifiée.
- Le(s) hôte(s) et/ou la faculté d'une proposition acceptée seront responsables de leurs propres équipements, frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription.
- Tous les intervenants devront remplir un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. Les déclarations de conflit d'intérêts doivent être faites au moment du dépôt de la proposition.
- Tous les auteurs de propositions doivent divulguer les éventuels conflits d'intérêts, au nom de tous les co-auteurs ou intervenants, au moment leur dépôt de proposition en ligne. En l'absence d'une telle déclaration, le comité scientifique pourra sinon rejeter leur proposition, à son entière discrétion. Nous demandons à tous les présentateurs de coopérer en déclarant tout conflit d'intérêts potentiel sur leurs diapositives ou affiches ainsi que dans leurs vidéos.
- Tous les orateurs confirmés devront remplir un formulaire de conflit d'intérêts (COI) à une date ultérieure.
- Certaines sessions seront enregistrées en audio et/ou vidéo lors de l'événement en direct, ce qui pourra inclure l'enregistrement des diapositives du présentateur ou de toute vidéo préenregistrée qu'il pourrait présenter. Des photographies seront également prises lors de l'événement. Tous les intervenants devront accepter l'utilisation par FIGO de tout enregistrement ou photographie pris lors de l'événement en signant un formulaire de consentement des intervenants.

Veillez [nous contacter](#) pour toute question concernant votre soumission ou l'utilisation du site de dépôt.